

Inventaire
des
Evechez, et Benefices
etrangers

Les Titres rapportés dans cet Inventaire ont été remis
à La Cour de France en exécution de l'Article 16.
du Traité de Limbourg du 24. Mars 1760. —

Archives de Cour

Indice

Evechez etrangers

Belleij	Pag. 1
Vallence	3

Benefices etrangers

Allairac	23
Ambournaij	24
Arans	29

Bellefombe	30
été, et suit et l'année de l'année l'année Belleij	31
Bonneyal	32
Bruges	33

Chassel en Bugeij	34
Chateau double	35
Clunij	36
Cruas	37
Cornarenchi	38
Des Portas	38
Du Bec	38
Esarts	39
Fouciarmont	39
Gruieres	40
Iniemont	41
Isle Barbe	43
Isle dessous Vienne	45
La Coste S ^t Andre	46
Lioncel	47

Maçon	48
Montclair	49
Noville	50
Poncin	51
Quint	52
Rompon	54
S ^t Medard	56
S ^t Oijen	58
S ^t Sulpice en Bugeij	61
S ^t Ruffe	63
S ^t Trofroid	64
S ^t Theodore	64
Salient	65
Saone	65
Sauset	65

Coruus 66.

Veij 66.

6.

7

Evêchez étrangers

Paquet premi^{er}

Belleij

N.^o 1.

Original
à l'original

Requisition des Commissaires de l'Archeveque
de Besançon au Comte Ami de Savoie par la main levée
des Biens temporels de l'Evêché de Belleij, qu'il avoit fait
reduire selon l'ancien usage pendant la vacance en
faveur de Jean de la Baume élu Evêque par les Chanoines
de Belleij, et confirmé par le dit Archeveque comme son
Metropolitain. 14. Juillet. 1315.

N.^o 2.

Ordre du Comte Ami de Savoie à l'Evêque de Belleij
de se porter personnellement à lui prêter le Serment de
fidelité, hommage, et obéissance pour les Siez, qu'il
reconnoissoit de l'Empire en execution de la concession,
qu'il avoit obtenue de l'Empereur Charles V.
Avec la Relation de l'intimation du dit Ordre du 18. Maij -
au dos.

N. 3.

Acquisition. faite par Maufroid des Marquis de Saluces Marechal de Savoie au nom d'Amé Duc de Savoie de la cinquieme partie de l'heritage de Claude Sauvage des Chanoines, et Chapitre de Bellay pour le prix de 1500 florins paies par le dit Amé aux dits Chanoines, et Chapitre au moien du rachat, et remission, qu'il leur a fait du Peage de Sejrie, et de Pierre Chatel, et du Pontenage de Chansij, avec l'ordre aux Chatelains des dits lieux de remettre aux dits Chanoines les sursdits Peage, et Pontenage 3^e Juin 1435.

N. 4.

Sentence prononcée par les Consuls des Villes de Tribourg, et de Berne sur les différens entre les Chapitres des dites Villes, et l'Evêque de Bellay pour regard des Revenus du Prieuré de Romamothier, qu'ils prétendoient unir ausdits Chapitres avec deux procurations des dits Chapitres pour prêter leur consentement à la revocation et annulation de l'incorporation, et union des dits Revenus autrefois faite par le Pape aux dits Chapitres à condition que l'union du dit Prieuré à l'Evêché de Bellay sortisse son entier effet, et qu'il conste, que le dit Prieuré sera toujours de dotation, et du droit de Patronage de la Maison de Savoie. les dites Procurations, en date du 20. et 21. Maij 1522.

Avec quatre lettres des Villes de Tribourg, et de Berne sur le même affaire.

N. 3.

Latentes du Duc Emanuel Philibert de permission à l'Evêque de Bellay de faire une Lréc de 50. sous d'or sur les Eclesiastiques de son Diocèse au sujet de son voiage au Concile de Trente . 9. Janvier 1563.

Vallence

N. 1.

Appointement pris pour la termination des différens entre l'Evêque de Lyon et l'Eglise du Valentinois et Ajmar de Poitiers Comte de Valence. Lundi apres la quinzene de S^t Michel 1253.

N. 2.

Promesse d'Hugon Evêque de Vivarej de tenir relevé Ajmar de Poitiers Comte de Valence de la fidejussion pour lui prestée envers l'Evêque de Vienne pour la somme 11

de 300. livres de Viennois avec hypothèque de divers biens
ij specifics pour sureté de sa dite promesse. Le Jeudi
après la Fête de S. Pierre in Vincula 1263.

N. 3.

Procuracion de Guillaume de Montheij Prévôt de
l'Eglise de Valence à son nom, et des autres Chanoines ses
adherans en la personne de Nicolas de Gismiac pour
présenter à Hugon Eveque de Vivarçij, l'appellation, qu'ils
font de l'Election faite par les Chanoines ij nommés de
Guidon de Montlaur pour Eveque de l'Eglise de Valence
1^{er} Janvier 1267.

N. 4.

Autre d'une partie des Chanoines de Valence à
Guillaume de Montheij Prévôt du dit Valence pour
poursuivre l'appellation, qu'ils avoient introduite
de l'Election faite par quelques Chanoines du dit Chapitre
de Gui de Montlaurier Doien d'annexij pour Eveque de
Valence. 14. Janvier 1267.
Avec une autre Procuracion de deux autres Chanoines
du 11. Fevrier. 1268.

N. 5.

Convention entre Aymar de Poitiers Comte de
Valence, et Guillaume de Montheij Prévôt de la Cathédrale
de la dite Ville, et Pierre de Saugia Chanoine pour le soutien

et Prosecution du Procès intenté par eux contre certains
Chanoines, qui sans leur participation avoient procédé à
l'Election de Guidon de Montlaur pour Pasteur, et Eveque
de la dite Ville de Valence. 16. aembre 1267.

N. 6.

Protestation, et appel de divers Chanoines de Valence
au S. Siege de l'Election, soit Postulation faite par le Doien
de la dite Eglise de Gui de Montlaurier Doien d'Avignon
pour leur Eveque comme nulle, et contre la forme de leurs
Constitutions. 28. aembre 1267.

N. 7.

Appellations, et oppositions de Guillaume de
Montheij Prévôt de l'Eglise de Valence, et de divers Chanoines
ses adherans ij nommés à l'Election de Guidon de Montlaur
pour Eveque, et Pasteur de la dite Eglise faite par le Doien
de la même Eglise de Valence, et divers autres Chanoines
ses adherans 1267.

N. 8.

Autre du Chapitre de Valence au S. Siege des Prieurs, et
préjudices causés à son Eglise par l'administration des
Revenus de l'Eveché, prétendant devoir icelle appartenir
au dit Chapitre. 1268.

N.º 9.

Bulle du Pape Clement V. par la quelle il casse, et declare nulle l' Election faite par quelques Chanoines du Chapitre de Valence de Gui de Mont Laurier Doien d'annassij pour Eveque de Valence. 6. Fev. 1268.

N.º 10.

Treuve entre Gui Eveque de Valence, et Aymar de Poitiers Comte de Valence jusqu' a la Toussaints. 30. 8bre. 1269.

N.º 11.

Election faite par le Chapitre de Valence de Guid de Montlaure en Eveque de la dite Ville.

N.º 12.

Contradiction faite de la part d' Aymar de Poitiers Comte de Valence, et Aymaret son fils a la revendication proposee par Gausfroij de Virij des biens dependants de la Prebende de son Canoniat, et de l' Archidiaconat de Viviane nullement alienez. 15. maij. 1271.

N.º 13.

Procuracion de Pierre de Lempia Chanoine de Valence pour le Procès. qu' il avoit par devant le S. Siege avec le Prevost pour l' Election de Guid de Montlaure en Chanoine

14

de la dite Eglise de Valence. La Veille de S. Andre 1271.

N.º 14.

Contradiction. d' Aymar de Poitiers Comte de Valence et Aymaret son fils a la revendication proposee par le Chapitre de S. George des biens du dit Chapitre pretendu nullement alienez. 22. Avril 1273.

N.º 15.

Absolution accordée par Amede Eveque de Dije au Comte Aymar de Valence de l' Excommunication, qu' il avoit encourue pour les Contestations qu' il avoit eues avec l' Eveque de Valence. 17. Juillet 1274.

N.º 16.

Lettres des Delegates Apostoliques sur les questions entre l' Eveque de Valence, et Aymar de Poitiers Comte de Valence pour regard de la Ruse, de adjuva Dieu, et d' auguste 17. Kal. aoust. 1274.

N.º 17.

Remission faite par l' Eveque de Valence, et de Dije a Aymar de Poitiers de l' injure. qu' il lui avoit faite en prenant et retenant prisonniers divers Seigneurs ij nommes. 15. Avril. 1276.

15

N^o 18.

Sentence arbitrale prononcée par Robert Duc de Bourgogne sur les différens, qu'il y avoit entre l'Evêque de Valence, et de Dijon, et Aimar de Poitiers pour regard des dommages, qu'ils s'étoient réciproquement faits, par laquelle ils se sont remis les dits offenses, et dommages, et il a été dit, que le susdit Evêque ne molestera le dit Aimar de Poitiers dans la jouissance de la moitié du Château de Crepin. 18. avril. 1276.

N^o 19.

Permission accordée par Robert Duc de Bourgogne en qualité de tuteur de Jean Dauphin de Viennois à Aimar de Poitiers Comte de Valence, de remettre au Roi de France, à l'Evêque de Langres, et au Connétable de France l'accusation de ses différens avec l'Evêque de Valence pour les Châteaux de Brest, d'Auguste, et de Dieu le fit sous la réserve de la Souveraineté du dit Dauphin dans les dits lieux. 15. Mars. 1277.

N^o 20.

Compromis de l'Evêque, et du Comte de Valence en la personne de l'Evêque de Langres, et du Connétable de France envoyé par le Roi de France pour terminer leur différens avec promesse du Chapitre de Valence de s'en tenir à tout ce qui sera réglé par les dits arbitres. 19. avril. 1278.

N^o 21.

Lettres de l'Evêque de Valence d'absolution de l'excommunication encourue par Aimar de Poitiers Comte de Valence, et ses adhérens à cause de la guerre, que le dit Aimar, et son Pere avoient faite au dit Evêque. 30. maij. 1278.

N^o 22.

Ratification de l'Evêque, et du Comte de Valence de la Sentence arbitrale rendue sur leurs différens par l'Evêque de Langres, et le Seigneur de Beaujeu Connétable de France. 28. Juillet. 1278.

N^o 23.

Ligue faite en présence, et du consentement d'Humbert de Beaujeu Seig^r de Montpantier Connétable de France, et de Louis Seig^r de Montferrand son frere, entre Louis Seig^r de Beaujeu, et Aimar de Poitiers Comte de Valence, contre Aimar de Rosillon Archevêque de Lyon, Amedé Evêque de Valence, et Arnaud Seig^r de Rosillon, et leurs adhérens. 30. Juin. 1280.

N^o 24.

Ordre de Philippe Roi de France à l'abbé de la Maison Dieu, et au Senechal Bellicadri de recevoir la deposition des temoins, qui leur seroient produits sur le procès entre le Comte et l'Evêque de Valence, et de les lui envoyer ensuite cadutels. 23. Juillet. 1281.

N^o 25.

Promesse de Guillaume, et Frigues de Chateau neuf —
freres Seig^r de la Porte d'être Neutres durant la guerre entre
le Comte, et l'Evêque de Valence. 4. J^uinbre 1287.

N^o 26.

Ratification d'Aymar de Poitiers Comte de Valence
et de Roger d'Anduse Seig^r de Voute de l'appellation interjetée
au S^t Siège par les Religieux de S^t Dominique, et par le
Clerge Seculier, et Regulier, et par les Habitans de Dige au
nom de leurs Adherans, des Statuts de l'Archeveque de
Vienne comme prejudiciables à leurs droits. 16. Mars 1290.

N^o 27.

Protestation des Procureurs d'Aymar de Poitiers
Comte de Valence contre les Statuts de l'Archeveque de Vienne
avec innibitions, et defenses à tous les Sujets du dit Comte
de les observer. 24. Mars 1290.

N^o 28.

Promesse du Commandeur, soit Recteur de l'Hôpital
des S^ts. Jean de Jerusalem de Decussat d'observer la Convention
passée entre lui, et Aymar de Poitiers Comte de Valence
pour egard de la maison de S^t Gilles 1292.

N^o 29.

Ordre de l'Official de Valence pour l'Evêque de la dite
Ville aux Capellans de Graue, et de l'Evêque de faire saisir de
corp, et de biens certains Particuliers, qui avoient fait des
Insultes dans le Prieuré de S^t Privat. 19. Avril 1292.

N^o 30.

Declaration du Doien, et Chapitre de Valence d'
être Neutres, et de ne donner aucun secours à Aymar de
Poitiers, et Roger Seigneur de la Voute, et à Raimond Seigneur
de Luc pendant que ceux cy seront en guerre. 19. Juin 1292.

N^o 31.

Requisition présentée aux Arbitres élus pour la
decision des differens, qu'il y avoit entre Aymar de Poitiers
Comte de Valence, et l'Evêque de la dite Ville 1293.

N^o 32.

Transaction faite à mediation des Arbitres
communement élus entre Aymar de Poitiers Comte de
Valence, et l'Evêque de Valence sur les differens, qu'il y avoit
entre eux pour regard des Violences, injures, et dommages
causés reciproquement entre eux. 5. Mars 1293.

N^o 33.

Ratification d'Aymar de Poitiers Comte de Valence de l'appellation interjetée au S^t Siège des Prs Predicateurs, Mineurs, et autres Religieux de la Ville de Dige des Statuts Provinciaux faits par l'Archeveque de Vienne comme prejudiciables à leurs droits. 15. Mars 1295.

N^o 34.

Lettres des Chanoines, et Citoiens de Dijon de notification d'Aymar de Poitiers Comte de Valence du Traite qu'ils avoient entamé entre eux l'Evêque de Valence, et amé Comte de Genève, afin que s'il vouloit y entrer, il le leur fit entendre. La dimanche apres S^t Jacques 1295.

N^o 35.

Lettre du Chapitre, et Citoiens de Dijon de remerciement d'Aymar de Poitiers Comte de Valence sur ses bons Offices pour la termination des differens, qu'il y avoit entre eux, et l'Evêque de Valence. 29. Juillet 1295.

N^o 36.

Reconnoissance passée par Aymar de Poitiers Comte de Valence à Guillaume de Rosvillon Evêque de Valence, et de Dige des Châteaux, et lieux de Château double, de Chabrelan, et de Grana au deca du Rhone, et de S^t Martel de Beau Chateau, et de la moitié de Gloiras au de la de la dite

Riviere dependants de l'Eglise de Valence. 13. Jmbre 1299.
Avec les protestations faites par les dits Evêque, et Comte touchant le droit de Commise, que le dit Evêque s'estoit voulu réserver, à quoi le dit Comte n'avoit pas voulu consentir.

N^o 37.

Procuration d'Aymar de Poitiers Comte de Valence en les personnes y nommés pour vaquer au Procès, qu'il pourroit avoir à la Cour de Rome. 17. J^{bre} 1299.

N^o 38.

Compromis de Guillaume Evêque de Valence, et d'Aymar de Poitiers Comte de Valence en les personnes d'Humbert Dauphin, et de l'Archeveque de Vienne pour terminer les differens, qu'il y avoit entre eux. 7. Mars 1300.
Avec l'absolution accordée par le dit Archeveque au dit Comte de toute sorte d'excommunication, qu'il avoit pu avoir encourue.

N^o 39.

Appellation au S^t Siège de la part d'Aymar de Poitiers Comte de Valence, et Aymar son fils des griefs donnés par l'Evêque de Valence, et Dijon avec divers autres actes faits ensuite des dits differens entre le dit Evêque, et Comte de Valence. 31. Mars 1301.
en 10. J^{bre}. 1305. 21

N^o 40.

*D*éclaration d'Aymar de Poitiers Comte de Valence, que pour la décision des différends entre lui, et l'Evêque de Valence, outre le Compromis déjà fait en les personnes du Dauphin, et de l'Archevêque de Vienne il s'en remettra encore au Pape, ou au Roi de France. 4. Avril 1301.

N^o 41.

*L*equisation faite de la part d'Aymar de Poitiers Comte de Valence à l'Evêque de Valence, afin qu'il obtienne la Confirmation du Compromis fait par le dit Comte, et l'Evêque. Mardi avant les Rameaux 1305.

N^o 42.

*D*éclaration faite par le Châtelain de Pontois au nom d'Aymar de Poitiers Comte de Valence de vouloir continuer la Trêve conclue avec l'Evêque de Valence, avec instance pour la remission des Bêtes prises par les gens du Chapitre, soit du dit Evêque dans le Mandement de Quint. 26. Juillet 1306.

N^o 43.

*P*rotestation faite de la part d'Aymar de Poitiers Comte de Valence contre l'Evêque de Valence, et ses Ordres, par les quels il prétendoit d'empêcher le dit Comte de construire le fort de la Bastie ensuite de ses Privilèges Impériaux. 2. gembre 1306.

N^o 44.

*L*equisation, passée par le Comte de Valence Aymar de Poitiers aux arbitres élus par lui, et les Evêques de Valence, et de Dijon, et les Chapitres des dites Eglises pour terminer les guerres, et querelles qui étoient entre eux avec protestation d'innocence de la Trêve entre eux conclue. Lundi après la Fête de S. André Apôtre. 1306.

N^o 45.

*D*éclaration, et Protestation d'Aymar de Poitiers Comte de Valence, que la rupture de la Trêve faite entre lui, et l'Evêque de Valence par la médiation du Pape Clément V. provenoit du dit Evêque, et non de lui. Le Mardi après la Fête de Noël. 1306.

N^o 46.

*O*blation faite par les Officiers d'Aymar de Poitiers Comte de Valence aux Habitans du lieu de Crest de les indemniser des dommages, qu'ils pourroient avoir souffert à l'occasion que le dit lieu fut gardé par ses Soldats, et par ceux de l'Evêque. 3. Avril 1307.

N^o 47.

*I*nquête faite par le Chevalier Auger Delegué par le Comte de Forçs Gouverneur du Lieu du fust pour les Comtes, et Evêque de Valence pour vérifier si la Terrasse du Pont du

dit lieu relevé du Sief du dit Comte, plutôt, que de celui du
Soudit Eveque de Valence. 11. Avril 1307.

N. 48.

Ordre d'Aymar de Poitiers Comte de Valence publié au
lieu de la Creste, par lequel il s'offre d'indemniser tous les
Sujets de l'Eveque de tous les dommages, qu'ils pourroient
avoir souffert par ses gens, et vassaux. 13. à 24. Avril 1307.

N. 49.

Requisition faite par Humbert Chapa Procureur d'
Aymar de Poitiers Comte de Valence à l'archeveque d'
Ambrun Gouverneur du Comté de Venessin de faire mettre
les armes du Pape à la Bastide de S. George de Leve size
dans le Mandement de Chavasse, que le dit Comte tenoit en
fief du dit Pape, afin que les gens de l'Eveque de Valence
n'y fissent point de desordres, et y portassent respect
21. Avril 1307.

N. 50.

Presentation faite par Aymar de Poitiers Comte
de Valence à l'Eveque de Valence d'un ordre de l'Empereur
Henri adressé au dit Eveque, par lequel il lui ordonne
de ne point troubler, ni inquiéter le dit Comte dans la
possession de son Comté de Valence. prem. Mars 1310.

N. 51.

Trois prorogations de la Treve entre le Comte
et l'Eveque de Valence à la requisition, et médiation du
Comte amede de Savoie. 6. et 31. Juillet 1310.

N. 52.

Presentation faite par Aymar de Poitiers Comte
de Valence aux Chanoines de Valence de la Treve conclue
entre l'Eveque de Valence, et Arnaud J. de Rochefort sur
les differens, qu'ils avoient entre eux pour regard de certain
Sief appelle Logula. 21. Avril 1312.

N. 53.

Requisition faite par le Ballif du Comte de
Valence pour le Comte Aymar au Courier de Dijon pour l'
Eveque de Valence pour l'indemnisation des dommages
et degats faits dans la Terre de Quint propre du dit Comte
par les hommes, et habitants de la dite Ville de Dijon contre
la forme de la Treve donnée par le Pape entre les dits
Eveque, et Comte. 31. Juillet 1312.

N. 54.

Treuve de deux mois entre le Comte, et l'Eveque de
Valence par ordre du Pape Jean. 29. Maij 1319.

N^o 33.

Promesse du Comte Aymar, et de l'Evêque de Valence en la présence, et à l'instance de Guigue Dauphin de Vienne de se soumettre à la décision d'Aymar Seigneur de Rospillon, et d'Hugues de Bressij Seig^r de Verteuille pour les différens, qui étoient entre eux. 29. Avril 1322.

N^o 36.

Procuration d'Aymar Poitiers Comte de Valence à Aymar son fils aîné pour proroger la Treve, qui avoit été conclue entre le dit Comte, et l'Evêque de Valence par la médiation du Pape Jean XXII., et de l'archevêque de Vienne. 6. Aoust 1322.

N^o 37.

Lettre du Pape Jean à Aymar de Poitiers Comte de Valence, par lequel il l'exhorte de se rendre auprès de lui à Avignon au cas, que Guillaume Evêque de Valence y aille ainsi qu'il lui en avoit écrit pour régler leurs différens. 23. Aoust 1329.

N^o 38.

Lettre du Pape Jean à Aymar de Poitiers Comte de Valence, par lequel il l'exhorte de se rendre auprès de lui à Avignon, de même que l'Evêque de Valence pour y régler leurs différens. 3. Avril 1332.

N^o 39.

Offre d'Aymar de Poitiers Comte de Valence à Henri Evêque de Valence de lui faire hommage pour les lieux de Chateaubuc, de Paramon, et de Toland, qu'il avoit hérités de Guichard de Clerac Seig^r des dits lieux, qui les avoit tenu en fief du dit Evêque: avec le refus de ce dernier de recevoir le dit hommage sous prétexte, qu'il n'étoit pas encore informé des droits de son Eglise. 15. X^{bre} 1337.
en 16. Février 1340.

Avec la Procuration de Louis de Poitiers Comte de Valence pour reconnoître les dits lieux, et lui en faire hommage Et divers actes touchant le refus fait par le dit Evêque de recevoir l'hommage des dits Comtes de Valence pour les susd^{ts} lieux.

N^o 60.

Treuve de six mois entre Aymar de Poitiers Comte de Valence, et Pierre Evêque du d^t Valence. 12. Maij 1347.

N^o 61.

Transaction entre Guillaume du Lac Prevost de Geneve Abbe d'Appostolique, et Collecteur des droits de la Chambre d'Appostolique, et Humbert Seig^r de Thoiré, et du Villars sur les différens, qu'il y avoit entre eux pour regard des Biens délaissés par Louis de Villars Evêque du Valentinois, et Dijois. 28. Janvier 1378.

N^o 62.

Protestation fait par Philippe de Pieras Seig^r
de la Roch^e, et par Armand de Chaulvriers par devant le
Senechal de Beaucaire de nullité de la caution, qu'il devoit
prêter pour la rançon pretendue par l'Evêque de Valence
et par Louis de Poitiers Seig^r de S^t. Valier, de Louis de Poitiers
Comte de Valence, et de Dijois, qu'ils tenoient Prisonnier.
16. Aoust 1416.

N^o 63.

Autre de Louis de Poitiers Comte de Valence pardevant
Barthelemy Lavernade Lieutenant du Senechal de Beaucaire
de nullité de tous les Contracts, qu'il avoit pu faire avec
l'Evêque de Valence, et Louis de Poitiers Seig^r de S^t. Valier
son frere, attendu, que ce n. étoit, que pour se tirer de leurs
mains. 18. Aoust 1416.

N^o 64.

Protestation des Vassaux, et Officiers de Louis
de Poitiers Comte de Valence de ne vouloir point observer
les Contracts, qu'il avoit fait avec l'Evêque de Valence
et son frere. 24. Aoust 1416.

N^o 65.

Autre de Louis de Poitiers Comte de Valence de
nullité de tous les Contracts, qu'il avoit fait avec l'Evêque

de Valence, et le Sieur de S^t. Valier son frere, comme faits
par violence, et par force, et tant seulement pour sortir
des prisons, ou ils le detenoient. 19. J^umbre 1416.

N^o 66.

Bulle du Pape Martin V. par laquelle il absout
Louis de Poitiers Comte de Valence du Serment, qu'il avoit
prêté sur la S^{te}. Eucharistie pour l'observation de la promesse
qu'il avoit faite de laisser la Succession de ses Etats à Louis
de Poitiers Seigneur de S^t. Valier, et à Jean Evêque de
Valence son frere, ses Cousins, qui l'avoient attaqué,
assiégé, et ensuite fait prisonnier dans son Chateau de
Grand, avec menace de le tuer pour l'engager à faire
la dite promesse. 16^e J^umbre 1416.

Benefices étrangers.

Laquet J.

Allairac
Prieuré

n. 1.

Reconnoissance d'Adamunde Prieure du
Monastere d'Allairac au Diocèse de Dijon en faveur d'
Aimar de Poitiers Comte de Valence des biens du dit
Monastere, declarant que le dit Monastere est du
Patronage du dit Comte. 31 Mars 1281.

Ambournaij abbaie

N^o 1.

Vidimus de la Bulle du Pape Leon IX. de confirmation de la fondation faite par S^t. Bernard du consentement du Pape Sergio, et des Privileges de l'Abbaie d'Ambournaij dans le pais du Bugeij. 28. Fevrier. 1049.

N^o 2.

Extrait des deux lettres de Guillaume de Collogui, par la premiere desquelles il declaro, ainsi que son Frere Hugon, avant que d'entreprendre son voiage d'outre mer, il declara a l'Archeveque de Lyon de n'avoir jamais eu aucune garde dans la Ville d'Ambournaij: que les dommages qu'il y avoit cauzés pour cet effet estoient injustes, et ce afin que ses Successeurs n'y puissent pretendre aucun droit a l'avenir: Par la 2^e. il declaro d'avoir bonifié les dits dommages, et il fait donation a l'Eglise d'Ambournaij de l'hommage, auquel estoient tenus envers lui les hommes de Dolures pour les biens, qu'ils possedoient près de la dite Ville. 1225.
en 6^e fev^r 1224.

N^o 3.

Traité de Ligue, et Confederation entre Philippe Comte de Savoie, et l'Abbé, et Religieux d'Ambournaij par lequel

32

entr'autres choses le dit Abbé a cede, et remis en fief au-
mudit Comte la moitié des Revenus du lieu, et Comté d'
Ambournaij. Mois d'Avril 1289.

N^o 4.

Traité de Ligue, et Confederation faite entre le Comte
Henri de Savoie, fils du Comte Philippe, et l'Abbé d'
Ambournaij dans le pais de Bugeij, par lequel entr'autres
choses le dit Abbé a cede, et remis en fief au dit Comte la
moitié des Revenus du dit lieu d'Ambournaij sauf la
jurisdiction, mere, et mineur Empire a la forme de celui-
fait entre le dit Abbé, et le Comte Philippe son Per. 1286.
Mois de jembre

N^o 5.

Ordre d'Humbert Dauphin de Vienno a son Baillif
de la Tour, et a ses Chatelains de S^t. Permain, de S^t.
Saturnin de Cuchet, de Briort, de Quiriac, et de Chatillon
de Corneille de rendre a l'Abbaie d'Ambournaij les fruits,
que ses gens lui avoient pris jusqu'au jour de S^t. Jean Baptiste
passé. 21. Fevrier 1287.

N^o 6.

Obligation passée par les Religieux d'Ambournaij
a Jean Chabod de Chamberij de 100. livres de Vienno pour
les employer en extinction de ses dettes. au mois de Mars. 1289.

33

N^o 7

Cession faite par l'Abbe' d'Ambournay au Comte Amede' de Savoie de tous les droits, qui lui appartenoient contre le Dauphin de Vienne pour raison des fruits des Terres du dit Abbe', que le dit Dauphin lui avoit empêché de percevoir pendant quatre années estimés à la somme de 4000. ^l de Vienne, que le dit Comte de Savoie lui avoit paies. octobre 1290.

N^o 8

Trois lettres, une du Comte Amede' de Savoie, et deux du Dauphin de Vienne sur l'indemnisation, qu'ils sont tenus de faire à l'Abbe', et Monastere d'Ambournay pour les Biens du dit Monastere, qu'ils ont occupé pendant la guerre. 1295.

N^o 9

Vidimus des Titres suivants.

Reconnoissance passée par Aimar d'Henton Chanoine de Lion en faveur de l'Abbe' d'Ambournay de la maison forte de Locettes, Port soit Pontonage, et passage de la Riviere du Rhone, et ses dependances avec l'hommage preté entre les mains du dit Abbe' a cause de la susdite maison forte, qui relève de la dite Abbaie. 6. Janvier 1311.

Autre Reconnoissance passée par Hugon de Geneve Seigneur d'Henton, et de Vareij en faveur du dit Abbe', et Monastere de la maison forte de Locettes, Pontonage, et ses dependances. 30. Juin 1316.

Consentement preté par l'Archeveque de Lion Charles d' -

Amencon d l'Abbe' d'Ambournay de faire l'echange avec le Comte Amede' de Savoie de la maison forte, Port, Pontonage, et passage de Locettes pour le Chateau de S. Andre, jurisdiction et autres biens y spécifiés. 23. avril 1371.

N^o 10

Ordre de Jean Dauphin de Vienne aux Chateains de S. Germain, et de S. Sorlin, et autres ses Officiers de remettre, et restituer à l'Abbe', Convent, et Monastere d'Ambournay, et autres personnes du dit Mandement toutes les dîmes, et Biens occupés par ses troupes pendant la guerre avec le Comte Amede' attendu le Traite de paix entre eux signé 13 Juin 1314.

Autre Ordré du dit Dauphin à l'Abbe', Religieux, et habitants du lieu d'Ambournay de reconnoître le Comte Amede' de Savoie attendu le dit Traite de paix, par lequel le susd. Dauphin a cede' au dit Comte tous les droits, qu'il avoit sur le dit lieu. 13. Juin. dit an.

Intimation faite par le Baillif de Buges pour le Comte Amede' de Savoie à l'Abbe', et Habitans de la Terre d'Ambournay de la cession faite par le Dauphin de Vienne au dit Comte de tous les droits, et Juridictions, qu'il avoit sur la dite Terre. 2. Juillet 1314.

N^o 11

Abbergement fait par l'Abbe' d'Ambournay au Comte Amede' de Savoie des Revenus de la Jurisdiction, et Biens d'Ambournay, et des Revenus du Prieure de Bourg en Bresse pour 5. ans moyennant un cens annuel de 1000. ^l de Vienne. 9. Juillet 1319.

Avec l'approbation d'icelui faire par l'Archeveque de Lion

N^o 12.

Assignation faite par le Comte Edoard de Savoie au Monastere d'Ambournaï de divers cens annuels deus par divers Particuliers y designés pour les Biens par eux possédés au Territoire de Soisy en satisfaction du leg fait par le Comte Amé de Savoie au dit Monastere de dix sols gros Tournois pour la celebration de deux anniversaires perpetuels, rachetables, les dits Cens moyennant la somme y marquée. 21. Aoust 1334.

N^o 13.

Reconnaissance, et hommage preté par Hugues de Geneve Seig^r d'Antend, et de Vareij en faveur de l'Abbe, et Eglise d'Ambournaï pour sa maison forte de Soijets, ses fons, et dependances selon l'estendue de ses fons, et pour le Port, Portonage, et passage du dit lieu sur le Rhone, sauf les hommages, qu'il doit au Comte de Geneve, au Dauphin Viennois, et Roy d'Angleterre. 30. Juin . . . 1345.

N^o 14.

Consentement preté par l'Archeveque de Lion Charles d'Alenon à l'Abbe d'Ambournaï de faire échange avec le Comte Amé de Savoie de la maison forte, Port, Portonage, et passage de Loetis en contrechange du Chateau de S. André, Juridictions, et autres Biens y spécifiés. 23. Avril 1371.

N^o 15.

Echange fait entre l'Abbe d'Ambournaï, et le Comte Amé de Savoie, par lequel le dit Abbe a cédé au dit Comte la maison forte de Loetis, Port, Portonage, et passage sur la Riviere du Rhone, et ses dependances, en contrechange du Chateau de S. André de Revenmont, et divers Biens y spécifiés avec la Jurisdiction dans tout le Mandement de S. André, et pour l'estension, et les Confins y exprimés. 19. Maij 1371.

Arans. Paroisse

N^o 1.

Escritures faisant part du proces de Mad^{me} Royale Marie Jeanne Baptiste de Savoie contre Claude Francois Perquet suré d'Arans, occasion de sa portion congrue et de celles de ses deux Vicaires sur la dîme, que Sa dite M^{te} R. perceût rierd Roquemaux en Buges. 1686.
en 1690.

Delle Combe. Prieuré

n. 1.

Donation faite par le sire Albert de Barre Prieur de l'Hopital d'Jerusalem dans le Prieuré de St Gilles en faveur de Philippe premier de Savoie en titre de Beneficence personnel de la maison de la Belle Combe avec ses dependances, avec obligation d'y maintenir six Religieuses a l'arbitre de l'Evêque de Vienne, de payer annuellement 400. livres de Vienne au Chapitre de Lyon, et de recevoir honorablement le dit Prieur, ou le Precepteur de la Bourgogne a l'occasion, qu'ils se porteront pour visiter la dite Maison. le jour de St Antoine.

1291.

Delleij. Prieuré

n. 1.

Lettres d'amé de Chatillon Prieur de Belleij d'approbation de la vente faite par Berthelet Cognin au Docteur Jean Lageret d'un piece de terre, Pré, et jardin de 8. journaux avec une maison dedans, et d'un autre de terre, pré, et veruets de deux journaux sises dans la Paroisse de la Motte lieu appelle l'Epine, avec successive Investiture des dits biens en faveur des Heritiers du dit Lageret sous les mêmes servis d'au saint Prieur d. 9. avril 1389.

Donneval. c Abbaie

N^o 1.

Donation faite par Yves Abbi de S. Pierre de
Vienne à Hugues Abbi de Donneval des Dîmes des lieux
de S. Nit, et Dedujsin dependants du Monastere de Satebas
sous la pension annuelle de cinq Setiers de Seigles, et trois
de Froment, et deux anées de Vin. Maij. 1169

N^o 2.

Vente faite par Guiged Abbi de Donneval à Pierre de Savoie
frere du Comte de Savoie de la Grange de Perenchia avec
toutes les appartenances, et dependances pour le prix de
15^{ms} Sols Viennois, et sous un Cens annuel de 20. livres, et
10. Sols Viennois. Janvier 1230.

Bruges en Flandre

Prevôté

N^o 1.

Sentence arbitrale rendue par les Cardinaux de S. Rufin
et de S. Marie in via lata sur les differens, qu'il y avoit entre
Philippe Eveque de Lyon d'une part, et Marguerite Comtesse
de Flandre, Gui son filz, et Jean son Neveu, et le Chapitre de
Bruges de l'autre pour regard de la Prevôté de Bruges, de la
Chancellerie de l'Eglise de Flandre, et de la Collation des
Prebendes de la dite Eglise, pour laquelle il est prononcé, que
la Prevôté de l'Eglise de Bruges, et la Chancellerie de l.
Eglise de Flandre seroient pleinement independantes, et
nullement sujettes au dit Eveque, mais que le tout seroit
dependant de la dite Comtesse de Flandre, de Gui, et Jean ses
fils, et etoient en payant au dit Eveque pendant sa vie
500. Livres de Paris. 12. Juillet. 1261.

Chassel en Bugeij

Chapelle de nôtre Dame du Chateau

N.º 1.

*P*resentation faite par George de Varasac Seig.^r de Chasset du Prêtre Guillaum d'Aymon de Lejmen à la Chapelle de Nôtre Dame du Chateau de Chasset fondée par les anciens Seigneurs dudit lieu. 8. Avril 1472.

Lettres du Vicaire General de Charles de Bourbon Archevêque de Lyon d'institution du dit Prêtre dans la dite Chapellenie. 10. 8bre 1472.

Acte de possession pris par le susd. Prêtre de la susd. Chapellenie. 12. 8bre 1472.

Lettres de Philippe de Savoie Seig.^r de Baugé, et de Bresse de Confirmation des susd. Presentation, Institution, et acte de Possession. 16. maij 1474.

Chateau double

Benefice de S.^t Julien

N.º 1.

*R*ecconnoissance passée par l'abbessé du Monastere du Commerce de Valence en faveur d'Aymar Prieur Comte de Valence pour l'Eglise de S.^t Julien, et Biens, qui en dependent situés dans le mandement de Chateau double entre les Confins ij. specifies. 30. Maij 1291.

Clunij. Abbaie

N^o 1.

Deux Brefs du Pape Gregoire X. pour la reunion
des Biens, et Revenus du Monastere de Clunij nullement
alienez, avec l'opposition d'Aimar de Poitiers Comte de Valentinois. 1272
en 1273.

N^o 2.

Donation faicte par le Roi Louis de France de Consentin
d'Hugon Duc de France, et autre Hugon Duc de Bourgogne,
et Gerard Comte de Bajeux à l'Abbaie des S^{ts} Pierre, et Paul
de Clunij de l'Eglise de S^t Jean dans les Faubourgs de Macon
et du Village, et dependances de Seurgane. L'an 26. du
Regne de Louis Roi de France.

N^o 3.

Procuracion de Guillaume Chaudons de Cluse
Religieux de Contamine de l'ordre de Clunij à Guillaume
de Risiac Prevot de Montjeux, et à plusieurs autres y nommez
pour prendre possession en son nom, et de faire toutes les
poursuites necessaires pour les Benefices, qu'il esperoit d'
obtenir de S^t S^t et de l'Abbe de Clunij. 3. Janvier 1372.

N^o 4.

Lettres du Baillif de Macon Senescal de Lion pour le
Roi de France, d'inhibition au Duc de Savoie, et a ses Officiers,
et Sujets des Terres, soit de la Temporalite des Eglises de Lyon,
et Macon, et des Abbaies de Clunij, Trevours, S^{te} Barbe, et
Attenees existantes au de là de la Saone, scavoir au dit Duc
de ne point se meler dans la souverainete des dites Terres, et
aux Sujets de ne point paier les droits de Gard, et autres
Tributs imposez par le dit Duc de Savoie, ni obir aux dits
Officiers sous les peines y specifies. prem^{re} Juin 1461.

Crus. Abbaie de S^{te} Marie.

N^o 1.

Convention entre Aimar de Poitiers, et l'Abbe de S^{te}
Marie de Crus dans le Vivaroy pour la Fortification du
lieu de Crus appartenant à la dite Abbaie. 30. avril 1209.

Des Portes. Prieuré.

N.º 1.
Recis de diverses Donations, et Titres appartenants
au Prieuré des Portes 1206.
en 1466.

Du Bec. abbaye de N. Dame

N.º 1.
Exce des depens faits au Procès de Claude de Lorraine
Chevalier d'Armales Abbé de l'Abbaye de Notre Dame du Bec
contre et Nicolas Labras pour regard d'une Maison sise dans
la Ville de Paris rue St Jacques appelée le petit Bec dépendant
de la dite Abbaye. 4. Maij 1388.

Essarts

Chapellenie de N. D. du Chateau.

N.º 1.
Démission faite par René Legiard de la Chapelle
de N. D. du Chateau des Essarts entre les Mains de Madame
Royale Marie Jeanne Baptiste Duchesse de Savoie Dame
du dit lieu comme de son Patronage par dotation, et
fondation d'icelle ci devant faite par ses Predecesseurs.
3. Juin 1668.

Foucarmont

Abbaye.

N.º 1.
Titres de l'Abbaye de Foucarmont Diocèse de
Rouen en Normandie 1239.
en 1648.

Gruieres Paroisse.

N^o 1.

Faculté accordée par le Curé de Gruieres à Antoine
de Corbieres de racheter 7 sols de Cense annuelle léguée
à son Eglise par onnette veuve de Conon de Corbieres
moienmant 100. Sols de Lausanne. no. aoust. 15. 1413.

Laquet 2.

Injemont. Prieuré

dependant de l'abbaye de Clunij

N^o 1.
Promesse de Thomas Comte de Maurienne, et
Marquis d'Italie de garantir, et deffendre envers tous. et
contre tous la Maison d'Injemont appartenante à l'
Eglise de Clunij, moienmant l'observation des Conditions
y spécifiées. Mois de 7^{bre} 1210.

N^o 2.
Extrait de Contract, par lequel le Comte Thomas
de Maurienne reçoit sous sa sauvegarde, et Protection
à l'instance de l'abbé de Clunij le Prieuré d'Injemont
avec les Habitans du dit lieu sous un Cens annuel de 12.
deniers Viennois, que les sudsits habitans devront lui
payer, et sous la Condition, qu'ils devront lui prêter
le serment de fidelité sans prejudice de la fidelité, et du
droit de l'Eglise de Clunij. Mois de 7^{bre} 1210.

Isle Barbe.

N. 1.

Hommage presté par le Chapitre de Lyon par
commandement de l'Evêque au faveur de l'abbé de l'Isle
Barbe pour regard du Chateau de Rochetaille mois d'Avr^e 1253.

N. 2.

Donation, cession, et renuision faite par la fonsse
Isabelle de la Forest Dame de Beaujeu, et de Miribel au
faveur du Monastere de St. Martin d'Isle Barbe de tous
les droits, que ses Officiers de Miribel venants pris d'
Isle Barbe pour la Custode des Foires de St. Martin d'hiver
pretendoient d'exiger des Marchands, et autres Revendeurs
allant à la dite Foire. 11. Maij 1271.

N. 3.

Partie des actes faits par devant le Baillif de l'Isle
sur les differens, qu'il y avoit entre l'Evêque de
Beaujeu, et l'abbé, et Couvent de l'Isle Barbe pour regard
de la Garde du Chateau de l'Isle 1334.

N^o 4.

Contract d'échange entre Amé VIII. premier Duc de Savoie, et Aynard de Cordon Abbé de l'Isle Barbe, par lequel le dit Abbé ceda audit Duc le lieu, Juridictions, Biens, Revenus, et Patronage de l'Eglise Paroissiale de Vini, en Contrechange du lieu, soit Maison forte de S. Martin, Châteaux, Biens, et Revenus en dépendans. 8. Mars . . . 1435.

N^o 3.

Lettres du Duc Louis de Savoie d'exemption en faveur du Couvent, et Religieuses d'Isle Barbe de la Contribution imposée pour la Fortification du Lieu de Vinioux en Bresse. premier Fevrier . . . 1440.

N^o 6.

Appointement pris par Charles Roi de France pour la termination des differens, qu'il y avoit entre lui, et le Duc de Savoie au sujet des Eglises de Lyon, et Macon, des abbayes d'Isle Barbe, d'Arnaix, de Tournus, et autres qui sont dans le voisinage de la Riviere La Saune, hommes, et Sujets d'icelles. 17. 8. brè . . . 1462.

N^o 7.

Declaration de l'Abbé de l'Isle Barbe près de Lyon de n'avoir su, que les gens de Elliribel fussent allés la veille de S. Martin au dit Lieu de l'Isle Barbe pour y faire la garde au

nom du Duc de Savoie, ainsi qu'ils avoient accoutumé de faire toutes les années, avec offre de les y recevoir, quand ils y iroient. 22. Maij . . . 1516.

Isle dessous Vienne

Prieuré

N^o 1.

Donation faite par l'Archeveque de Lion Legat Apostolique en faveur du Prieur, et Monastere de l'Isle dessous Vienne du lieu près de Jurne abandonné par les Moines de S. Colombe, moyennant la pension annuelle à la Messie Archiepiscopale de 12. deniers, et des Dîmes tant des pâturages, que des fruits du Betail . . . 1167.

La Coste S. André

Prieur

N. 1.

Echange fait entre Philippe premier Comte de Savoie et de Bourgogne, et Guillaume Prieur de la Coste de deux Courtils situés dans le dit lieu de la Coste en contrechange de divers Servis dûs audit Comte sur les biens ij. spécifiés
24. xembre 1277.

N. 2.

Declaration de l'Abbe du Monastere de S. Ruf de Valenod, et du R. Ponce Prieur de la Coste S. André, que la maison forte de la Flechere appartenante au dit Prieur est de la domination du Comte de Savoie, avec promesse de n. alienier a aucune personne dont les Comtes de Savoie pussent avoir defiance. 8. Aoust. 1314.

Lioncel Abbaie

N. 1.

Vidimus de deux Lettres Patentes d'Oddon de Quint de Confirmation, et approbation de la Donation faite par Amé son Pere au Monastere de Lioncel des Paturages d'chubel, et d'Vite pour la nourriture de leurs animaux. --
16. Juin 1191.

N. 2.

Donation, et Confirmation d'Aymar de Poitiers Comte de Valence en faveur de l'Abbaie de Lioncel de tout ce qu'il possedoit dans ses Etats avec diverses Sauvegardes accordées par ses Successeurs à la dite Abbaie 1192.

N. 3.

Transaction entre Aymar de Poitiers Comte de Valence, et l'Abbe du Monastere de Lioncel sur les differens qu'il y avoit entre eux pour egard de la montagne, soit Paturages de Lioncel, d'chubel, et de la Roche Falvon, et pour la declaration de la Jurisdiction, qui devoit appartenir audit Comte, comme descendant des Fondateurs du dit Monastere. 8. Janvier 1302.

La Coste S. André

Prieuré

N. 1.

Echange fait entre Philippe premier Comte de Savoie
et de Bourgogne, et Guillaume Prieur de la Coste de deux
Courtils situés dans le dit lieu de la Coste en contrechange de
divers Servis dûs au dit Comte pour les biens y spécifiés
24. d'embre 1277.

N. 2.

Declaration de l'Abbe du Monastere de S. Ruf de
Valence, et du R. Bone Prieur de la Coste S. André, que
la maison forte de la Flechere appartenante au dit Prieur
est de la domination du Comte de Savoie, avec promesse
de n'aliener à aucune personne dont les Comtes de Savoie
peussent avoir defiance. 8. Aoust. 1314.

Lioncel abbaie

N. 1.

Vidimus de deux Lettres Patentes d'Oddon de Quint
de Confirmation, et approbation de la Donation faite par
Ame son Pere au Monastere de Lioncel des Satures d'
chubel, et d'Vile pour la nourriture de leurs animaux.
16. Juin 1191.

N. 2.

Donation, et Confirmation d'Aymar de Poitiers
Comte de Valence en faveur de l'Abbaie de Lioncel de tout
ce qu'il possedoit dans ses Etats avec diverses Sauvegardes
accordées par ses Successeurs à la dite Abbaie. 1192.

N. 3.

Transaction entre Aymar de Poitiers Comte de
Valence, et l'Abbe du Monastere de Lioncel sur les differens
qu'il y avoit entre eux pour regard de la montagne, soit
Satures de Lioncel, d'chubel, et de la Roche Galvon, et
pour la declaration de la Jurisdiction, qui devoit appartenir
au dit Comte, comme descendant des Fondateurs du dit
Monastere. 8. Janvier 1302.

N. 4.

Procuracion de l'abbé du Monastere de Poncel
au Prieur du dit Monastere pour faire échange avec
Louis de Poitiers Comte de Valence de 4. florins annuels
leguez au dit Monastere par le feu Comte de Poitiers, avec
quatre Charges de Vin, que le dit Comte percevoit annuellement
de la dite Abbaie. 6. xembre. 1404.

Macon Prieur de S. Pierre.

N. 1.

Hommage preté par le Comte d'Ami de Savoie
au Prieur de l'Eglise de S. Pierre de Macon pour la
moitié des Revenus, et jurisdiction appartenants aux
obeissances de Long Champ, de S. Martin, de Meruzonaij, et
de Curvij, et pour le Bois de Desertes. Die mercurij post
carnis privium novum 1296.

Autre preté par le Comte d'Ami au susd. Prieur à la
forme de ceux pretés par ses Ancêtres. 20. Fevrier 1330.

Autre du Comte d'Ami à la forme de celui preté par le Comte
ami son Per. 23. 8bre 1341.

Autre du Comte d'Ami à la forme de ceux pretés par le Comte
d'Ami son Per. et par le Comte d'Ami son aïeul. 17. Janvier 1346.

Autre de la Comtesse Bonne de Bourbon Tutrice du Comte d'Ami à
la forme de ceux pretés par les Comtes de Savoie ses Predecesseurs
17. Janvier 1397.

Montclair abbaye.

N. 1.

Transaction entre l'Evêque de Valence comme
Tenantier de l'Eglise, et Monastere de Montclair, et
Guillaume Artaud, et Flore sa femme sur leurs differens
pour la Jurisdiction du dit lieu de Montclair. 9. Juillet 1294.

Noville Prieuré

dans la Principauté de Dombes.

N. 1.

Extrait de deux ordres. l'un du Duc Louis de
Savoie au Gouverneur de Châtillon des Dombes, et
l'autre du Prince Amédée son fils au Gouverneur de la
Bresse de ne laisser exercer au Prieur de Noville, que la
Jurisdiction basse du dit lieu. 20. Maij 1455.
au 19. Janvier - 1457.

Poncine

Chapellenie des S.^{ts} George, et Michel.

N. 1.

Testament de Jean Lagnet de Poncin Chanoine
de S.^t Just de Lyon, et Recteur des Paroisses de Poncin,
et Noville dans lequel il fonde une chapelle dans la
Paroisse de Poncin sous les Titres des S.^{ts} George, et Michel
avec le sus Patronat en faveur de son Héritière universelle
la Dame Peronette Bequet Femme de Pierre Bolanier
Secrétaire du Duc de Savoie. 12. Fevrier 1474.

Quint

Prieuré de S.^m Croix

N.^o 1.

Reconnoissance passé par Santelme de
Livron Prieur de S.^m Croix de Quint au Diocèse de Die en
faveur d'Aymar de Poitiers Comte de Valence des Bîens, que
le dit Prieuri tenoit en fief de lui, sçavoir des Châteaux,
et Mandements de Quint, de Pontasij, d'Aiglaud, et de
Vaciou de la Diocèse de Die, et de celui de Barre Diocèse
de Vivarçai, les quels furent donnez au dit Prieur par les
Prédécesseurs du dit Comte sous la Reserve du Patronat
18. Fevrier 1278.

N.^o 2.

Promesse de Santelme de Livron Prieur de S.^m Croix
de Quint Diocèse de Die de conserver les Bîens du dit
Prieuri, et Monastere, qui fut fondé, et doté par les
Prédécesseurs d'Aymar de Poitiers Comte de Valence
19. Fevrier 1278.

N.^o 3.

Autre des Chanoines, et Chapitre de S.^m Croix de Quint
Diocèse de Die de ne point se soumettre à autre règle sans
60

le Consentement d'Aymar de Poitiers Comte de Valence leur
Patron, et Fondateur. 23. quibre 1278.

N.^o 4.

Reconnoissance du Recteur de l'Hôpital de S.^t
Antoine de Vienne, et du Couvent du dit lieu, par la quelle
il declare, que les Prieurés de S.^m Croix de Quint Diocèse de
Dijé, de S.^t Julien, de Vaciou, d'Usaigis, de Barsac, et de S.^t
Pierre de la Roche Diocèse de Vivarçai sont de fondation,
et dotation d'Aymar de Poitiers Comte de Valence, et de ses
Prédécesseurs, et que les Bîens temporels d'icelle relevent
de son Sief, et Jurisdiction. 19. Xmbre 1289.

Rompon

Prieuré de S.^t Pierre

N^o 1.

Donation faite par Aimar de Poitiers Comte de Valence, et par Philippe sa femme à l'Eglise, et Couvent de S.^t Pierre de Rompon de l'Hôpital, et de l'Eglise de S.^t Marie Magdelaine d'Exobrer 1197.

Exemption accordée par les dits Comte, et Comtesse de toutes les Tailles dues par les hommes du susdit Couvent, qui se dit fonder par ses Ancêtres. Mois de décembre 1226.

Confirmation des dits Comtes de la susdite Exemption. Mois de décembre 1228.

Autre confirmation d'Aimar Fils de Guillaume de Poitiers de la susdite Exemption. La veille de l'Apparition 1229.

N^o 2.

Donation faite par Aimar de Poitiers Comte de Valence à l'Eglise de Rompon de la Terre de Champreud 31. Janvier 1201.

Salient

Prieuré

N^o 1.

Lettre du Pape Clément VI. de Commission à l'Abbi de S.^t Nizier Diocese de Valence pour obliger les Usurpateurs des Dîmes, et autres Biens appartenants au Prieuré de Salient de l'ordre de S.^t Benoit Diocese de Dyois à la restitution d'iceux. 1. Janvier 1331.

Laquet 3.

S^t Medard. Prieur.N^o 1.

Reconnoissances des Prieurs de S^t Medard proche Luisgras, de S^t Pierre des Alps, de S^t Montant, de S^t Maries de Montcalm, de S^t Medard de la Gaste, de S^t Sauveur, et des Sortes, tous Chanoines de S^t Medard Diocese de Bije en faveur d'Aimar de Poitiers Comte de Valence des susd^s Prieurs, et Biens qui en dependoient, comme aussi de celui de S^t Romain, comme de son Patronage, sauf le droit du Seigneur de base sur le dit Prieur de S^t Romain. le Vendredi apres la Purification 1078.

N^o 2.

Obligation passée par les Religieux du Couvent de S^t Medard Diocese de Dijon en faveur d'Aimar de Poitiers Comte de Valence de 500^l de Vinne avec hypothèque pour le paiement d'icellui de divers Biens y spécifiés... 1094.

N^o 3.

Transaction entre Aimar de Poitiers Comte de Valence, et le Prieur de S^t Medard sur les differens, qu'il y avoit entre eux pour regard de certaine somme pretendue

64

par le dit Comte pour la reconnoissance des Biens, que le dit Couvent possedoit dans les Terres du dit Comte, et pour la jurisdiction sur tous les Biens du dit Couvent. Par laquelle a été dit, que le dit Prieur paieroit la somme de 500^l liures de Vinne, qu'il reconnoitroit du dit Comte les Biens, que le dit Couvent possedoit près de Luisgras, de S^t Medard, de Suse, et de Chatel Arnaud, comme de son Patronage, Suf, et annuë, et que finalement il appartint droit au dit Comte la jurisdiction sur icellui. 20. Fevrier. 1094.

N^o 4.

Ratification des Chanoines de S^t Medard de la Transaction faite entre Aimar de Poitiers Comte de Valence, et leur Prieur pour la Reconnoissance des Fiefs et Biens, qui dependent du dit Prieur. 20. Mars 1094.

N^o 5.

Acts, et Conventions entre Aimar de Poitiers Comte de Valence, et le Prieur du Couvent de S^t Medard Diocese de Dijon, par les quels il a été établi, qu'aucuns des Biens et Revenus du dit Prieur, et de ses dependances ne pourront être distraits, ni aliénés pour quelle cause, que ce soit. 4^e /mibre 1307.

65

Oijen Abbaye

N^o 1.

Diplome de l'Empereur Frederic de confirmation de la sentence arbitrale prononcée par les Archevêques de Vienne, et de Tarentaise sur les différends, qu'il y avoit entre l'abbé de S^t Eugende, et de celui de Lac de jura pour regard du lieu ou est situé la dite Abbaye du Lac, même du lieu ou habitoit l'Heremite Ponce, et ses Religieux, et ce sans prejudice des droits d'Evêque de la Sarra, Seigneur de Grancon Fondateur de la dite Abbaye du Lac, declarant que le Chateau, lieu, et lieu de la Sarra appartiendra au dit Evêque, et ses Successeurs pour l'extension des Confins ij spécifiés avec autorité au même Evêque de pouvoir dans les dits Confins bâtir des lieux, Châteaux, Forteresses, et autres Eglises, qu'il sera tenu reconnoître, et en prêter la fidelité à l'Empire à la manière, qu'il est obligé pour celui de la Sarra. 26. Aoust. 1186.

N^o 2.

Association faite par l'abbé, et monastère de S^t Eugende d'Humbert Seig^r de Choire, et de Villars en la moitié du lieu de Mont S^t Cir, et autres lieux, et Revenus qui se trouvent entre les Confins suivants, sçavoir depuis le lieu, ou est le sermo de Chausie, et Comte de Joux selon le Cours de l'eau de Vasserond jusqu'au lieu ou la dite Eau prend son Origine, et autres Confins ij spécifiés à condition,

66

qu'il les reconnoisse du Jurf de la dite Abbaye, qu'il fera bâtir sur le dit ellou S^t Cir une forteresse, et sous diverses autres Conditions ij même spécifiés. Mois de jembre. 1299.

N^o 3.

Association faite par l'abbé de S^t Eugende Diocèse de Lien d'Humbert Seig^r de Choire, et du Villars dans la moitié du lieu, et elloutagne de S^t George, et dans les autres lieux, et biens qui se trouvent entre les Confins ij spécifiés à la reserve des Eglises, et Patronage d'icelles, et sous les Conditions ij contenues. Mois de jembre. 1299.

N^o 4.

Vente faite par l'abbé de S^t Eugende en faveur d'Etienne et Guillaume de Chales des Revenus du Priure de monastère dependant de la dite Abbaye pendant la vie des dits deux Freres tant seulement meünnant le prix de 2400. Au mois d'obre. 1300.

N^o 5.

Promesse d'ordon abbé de S^t Oijen de relever le Comte Guillaume de Geneve de la Fidejussion, qu'il avoit prêtée pour lui pour la somme de 100. livres de Geneve. Le Jeudi avant les Rameaux. 1312.

67

N^o 6.

Transaction passée entre l'abbé de S.^{te} Eugende Diocèse de Lion, et Humbert Seigneur de Thoirs, et du Villar sur les differens, qu'il y avoit entre eux touchant l'exercice de la Jurisdiction dans le lieu de S.^t Gerge, et autres compris dans les Confins y spécifiés, et dans l'association faite par le dit Abbé du dit Seigneur du Villar par laquelle il a été convenu, que les Revenus de la dite Jurisdiction se partageront par moitié. Mois de Fevrier. 1317.

N^o 7.

Transaction entre l'abbé de S.^{te} Eugende Diocèse de Lion, et Suguard de Souville Seigneur de S.^{te} Diocèse de Geneve sur les differens, qu'il y avoit entre eux touchant la Jurisdiction de la Valmedia de Jurie Limitrophe de chaque part, par laquelle furent terminés avec l'apposition des Termes. Le Mardi avant la Fête de S.^t Barthelemy. 1334.

N^o 8.

Promesse de l'abbé de S.^{te} Eugende de faire célébrer tous les jours une grande Messe au Maître Autel de l'Eglise de S.^{te} Eugende, et de S.^t Claude, ou reposer leurs Corps pour le repos des Ames du Comte Amédée de Geneve, de Dame Matilde sa femme, et de leurs enfans en reconnaissance d'une Chapelle fondée par le dit Comte dans la dite Eglise. 12. Fevrier. 1339.

68

N^o 9.

Obligation passée par l'abbé de S.^{te} Eugende de l'Ordre de S.^t Benoit, Diocèse de Lion de faire célébrer une Messe quotidienne perpétuelle pour le repos des Ames du Comte Amédée de Savoie Fondateur d'icelle par instrument du 27. Fevrier 1383, et des autres ses Prédecesseurs et Successeurs moyennant l'annuel fixe de 40 florins d'or annuels, rachutables moyennant le Capital de 400. florins semblables. 13. Avril. 1412.

Sulpice en Bugeij
Abbaye.

N^o 1.

Recueil de diverses donations, et Concessions faites par les Comtes de Savoie à l'abbaye de S.^t Sulpice en Bugeij et Confirmation d'icelles pour les Papes, et Evêques de Belleij. 1120.

en 1146

69

Avec son Index au commencement

N^o 2.

Renonciation de l'abbé de S.^t Sulpice en faveur
du Comte Philippe de Savoie des biens de Guillaume
d'Hauteville, moyennant le revenu de vingt sacs de grain
sur la Dîme du dit lieu d'Hauteville. mois de jbre. . . 1273.

N^o 3.

Assignment faite par Pierre Francois d'ordre du
Comte Edward de Savoie de dix sols gros Tournois annuels
sur la Seide, et autres Revenus du lieu de Supervie en faveur
de l'abbé et Monastère de S.^t Sulpice en satisfaction du
Leg fait par le Comte Amé au dit Monastère pour un
Anniversaire perpétuel. 12. Maij . . . 1332.

Approbation du Comte Aimon de la susdite assignation
13. Maij . . . 1332.

Autre approbation de la susdite assignation faite par le
dit Comte Aimon. 16. Janvier . . . 1333.

Ordre du Juge de Bugeij, et de Supervie au Châtelain du
dit lieu d'observer la susdite assignation en faveur de la
dite Abbaye. 11. Juillet . . . 1333.

Retrocession faite par l'abbé et Monastère de S.^t Sulpice
des susdits dix sols gros Tournois annuels en faveur du
dit Comte Aimon, moyennant la somme capitale de 200.
Sols semblables écrite au dos de la susdite assignation
18. Fevrier . . . 1342.

N^o 4.

Sentence arbitrale sur les différends entre l'abbé et
Monastère de S.^t Sulpice, et Jean de Villars Seigneur de
Montailler, prétendant ce dernier, que le dit Abbé, et
Habitans de la Maison Arnaud fussent tenus de concourir
à la reedification du Château de Montailler, et que les
Bois de Deveijns, et de la Lea fussent dépendans du dit
Château, et par consequence devoir lui appartenir. —
28. jmbre . . . 1355.

Ruffe Prieur.

N^o 1.

Selection faite par l'Evêque de Valence, et Ademar
de Loitiers de la Ville de Memours pour la termination des
différends, qu'il y avoit entre eux pour egard des Patronages
des Prieurés de S.^t Ruffe, S.^t Eledard de Breson, et S.^t André
de la Criste Diocese de Dijon. 17. Juin . . . 1279.

S. Teofroid.

Abbaie

N.º 1.

Trois Provisions du Pape Gregoire X. obtenues par l'Abbe de S. Teofroid contre Aimar de Poitiers Comte de Valence pour la restitution du Prieure de Clivo Diocese de Valence. Province de Viennois dependant de la dite Abbaie de S. Teofroid. 19, et 23. Janvier, et 23. Mars . . . 1270.

S. Theodore

Abbaie

N.º 1.

Donation faite par l'Abbe de S. Theodore à Thomas fils aîné du Comte Thomas de Savoie des Biens fendaux situés au delà du Rhodé depuis le Ruisseau de Plaudus jusqu'à S. Leodegar, et de la Maison forte, et pertinences de S. Alban, lesquels Humbert Seigneur de la Tour tenoit en Fief de la dite Abbaie sous la condition, qu'il lui, et ses successeurs en prêteront le serment de fidelité au dit Abbe. 23. Mars . . . 1279.

72

Saone Abbaie

N.º 1.

Convention. entre Aimar de Poitiers Comte de Valence, l'Abbe de Saone, Prieur de S. Martin de Mansant et de celui de Salacon pour egard de la Jurisdiction, biens et Revenus, que les dites Abbaie, et Prieures jouissoient et devoient jouir dans ses Terres. 18. Maij . . . 1318.

Sauset

Prieure de S. Marcel

Transaction entre Guillaume Daurela Prieur de S. Marcel près de Sauset Diocese de Valence, et les Habitants du Mandement du dit Lieu de Sauset pour egard des Dîmes que le dit Prieur prétendoit exiger pour les Biens situés dans le Mandement du dit Lieu. 2. Maij . . . 1310.

73

Cornus - Abbaie
dans le Duché de Bourgogne sur la Saône

N^o 1.

Accensement fait par le Comte Amé de Savoie
en faveur de l'Abbe' de Cornus de toutes les Maisons -
données par le dit Abbe' au dit Comte pendant sa vie
situes dans les lieux de Bouge, et Chevire sous un
Cense annuel de 60. Muids de Vin. 1^{er} Mars 1294.

Veij, et Cormarenchi
Paroisse

N^o 1.

Vente faite par Berrard de la Chapelle en faveur
du Comte Amé de Savoie du droit, qui lui appartenait
sur les Gardes des Emitieres de Veij, et de Cormarenchi
et de tous autres à lui appartenants dans les dites
Paroisses pour le prix de 40. sols de Vienne. 6. Janvier. 1080.

74

75